



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

### Séance du 3 novembre 2020

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCI du Doubs, 46 avenue Villarceau à BESANÇON, sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

*La séance est ouverte à 17h32 et levée à 20h00*

#### Etaient présents :

**G.B.M :** AEBISCHER Élise ; ADRIANSEN Jacques suppléant de M. LEGAIN Damien ; BAEHR Frédérique suppléante de M. COUDRY Sébastien ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; RUTKOWSKI Serge ; SIMONIN Philippe ; SOURISSEAU Nathan suppléant de Mme GAGLIOLO Lorine ; TERZO André ;  
**C.C.L.L :** CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;  
**C.C.V.M :** DOUBEY Boris ; GAUTHIER André ; MORALES Roland

#### Etaient excusés :

**G.B.M :** BOUVET Nathalie suppléante de Mme ROCHDI Karima ; COUDRY Sébastien ; GAGLIOLO Lorine ; GALLIOU Françoise ; HUGUET Damien suppléant de Mme MICHEL Marie-Thérèse ; LEGAIN Damien ; LEMERCIER Myriam ; LOUIS Bernard ; MICHEL Marie-Thérèse ; ROCHDI Karima ;  
**C.C.L.L :** CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; MONNIER Alain ; NICOLET Mickaël ;  
**C.C.V.M :**

Secrétaire de séance : Guillaume BAILLY

#### Procuration de vote :

**Mandants :** LEMERCIER Myriam ; MONNIER Alain ;  
**Mandataires :** BAILLY Guillaume ; STADELMANN Jean-Claude

**Objet :** 4C.Demande de subvention auprès de l'ADEME et modalités d'accompagnement des projets couches lavables en structures collectives  
2020/11\_10-36

PRÉVENTION

## **DEMANDE DE SUVENTION AUPRÈS DE L'ADEME ET MODALITÉS DE FINANCEMENT DES PROJETS COUCHES LAVABLES EN STRUCTURES COLLECTIVES**

**Rapporteur** : Olivier LEGAIN, Vice-Président

### **1. CONTEXTE ET ENJEUX**

Une caractérisation des ordures ménagères résiduelles réalisée en avril 2015 montre que 10% du contenu de la poubelle grise est constitué de changes jetables, soit 3 500 tonnes de déchets par an. Le développement des changes lavables et des textiles sanitaires réutilisables est donc un enjeu fort en termes de réduction des déchets.

Une démarche de sensibilisation et d'accompagnement des professionnels de la petite enfance et du grand public s'est mise en place dès 2012 pour arriver à réduire cet important gisement de déchets.

En janvier 2018, le SYBERT a déposé auprès de l'ADEME une demande d'aide financière pour aider au développement de l'utilisation des changes lavables en structure collective et au sein des familles de son territoire.

Nous savons que les changements d'habitudes demandent du temps, nous avançons pas à pas et cherchons à changer le regard sur les changes lavables, et ainsi susciter de nouveaux projets à la fois auprès des professionnels et chez les particuliers.

Nos objectifs auprès des familles :

- sensibiliser à l'existence des changes lavables ;
- développer leur utilisation en proposant un service de prêt de kits d'essai permettant aux familles de les tester avant l'achat ;
- développer un service de location de changes lavables.

Nos objectifs auprès des professionnels de la petite enfance :

Le développement des changes lavables ne saurait se faire sans l'implication forte de l'ensemble des professionnels de la petite enfance (maternités, structures d'accueil (personnel et gestionnaires), sages-femmes, pédiatres, PMI, CAF, ...). Les principaux objectifs sont de :

- faire connaître les changes lavables auprès de ces publics ;
- expliquer et susciter l'intérêt d'utiliser des changes lavables en structure d'accueil (avantages environnemental, sanitaire et économique) dans le but de mettre en place des expérimentations dans les structures collectives volontaires ;
- développer des relais de terrain diffusant une information précise au plus près des familles.

### **2. DESCRIPTION DES ACTIONS ENGAGÉES**

Que ce soit par l'intermédiaire du SYBERT ou à l'initiative d'autres structures, le territoire du SYBERT est déjà très engagé sur des projets liés aux changes lavables depuis de nombreuses années :

a. Mise en place d'un système de prêt gratuit d'un kit d'essai par le SYBERT dès 2013

Constitué de 7 modèles de changes lavables et destiné aux familles et assistantes maternelles ; ce système de prêt est proposé et financé par le SYBERT via une prestation de service aujourd'hui attribuée à l'association Coccinelle, association d'aide à la parentalité. Ce service existe depuis septembre 2013.

En 2019, 78 familles ont emprunté un kit d'essai. C'est deux fois plus qu'en 2018.

Le kit est prêté gratuitement pendant un mois et permet de tester différents modèles avant de faire son choix.

<b>Origine géographique des familles (prêt kit)</b>	<b>%</b>
Besançon	45
Grand Besançon Métropole (hors Besançon)	31
Loue Lison	22
Val Marnaysien	2

A ce jour, nous disposons de 9 kits d'essai prêtés tout au long de l'année. Un questionnaire de satisfaction est envoyé à chaque famille à l'issue du prêt.

Dans le cadre d'un dossier de subvention (2018-2020), l'ADEME s'est engagé à financer 50% des dépenses liée à l'achat de couches lavables, les 50% restant à la charge du SYBERT.

b. Location de changes lavables aux familles et assistantes maternelles

En parallèle du prêt de kit, le SYBERT a mis en place un service de location de changes lavables fabriqués par la Blanchisserie du Refuge depuis 2 ans. A ce jour, 29 familles ont sollicité ce service dont 16 encore aujourd'hui.

Le SYBERT dispose de 27 kits de location répartis comme suit :

<b>Taille</b>	<b>Nombre de lots loués</b>
S	7
M	12
L	6
XL	2

Un lot coûte 363 € HT ; le budget global pour l'acquisition des kits s'élève donc à 9 801 € HT. Dans le cadre d'un dossier de subvention (2018-2020), l'ADEME s'est engagé à financer 50% des dépenses liée à l'achat de couches lavables, les 50% restant à la charge du SYBERT.

❖ Modalités pratiques :

Les changes lavables sont mis à disposition par lot de 20 couches et 10 culottes via un contrat de location. Il faut impérativement emprunter le kit d'essai avant de bénéficier de l'offre de location. Cette condition permet aux familles de valider le choix du modèle de la Blanchisserie du Refuge.

Une facturation est établie par le SYBERT dès la mise à disposition du lot ; elle porte sur un engagement minimum de 3 mois. Le coût de la location s'élève à 30 € par trimestre.

Sur l'ensemble des familles, les kits de location ont été loués sur 89 trimestres.

c. Développement des changes lavables dans les crèches du SYBERT

A ce jour, neuf crèches utilisent quotidiennement les couches lavables :

- Micro-crèche la souris verte à Quingey (2013)
- Crèche municipale Artois à Besançon (2013). Cette crèche n'a pas bénéficié du soutien financier et technique du SYBERT.

- Crèche municipale Epoisses à Besançon (2015). Cette crèche n'a pas bénéficié du soutien financier et technique du SYBERT.
- Crèche municipale Bersot à Besançon (2018)
- Crèche municipale Saint-Claude à Besançon (2019)
- Crèche municipale Battant à Besançon (2019)
- Crèche municipale Montrapon à Besançon (2020)
- Micro-crèche Bébés Chouettes à Besançon (2019)
- Micro-crèche La cabane des jeunes pousses à Besançon (2020)
- Micro-crèche Victor et Colette (en cours)
- Micro-crèche « La compagnie d'Arthur » à Novillars (2020). Cette crèche n'a pas bénéficié de l'accompagnement du SYBERT.

La ville de Besançon souhaite à terme passer l'ensemble de ses crèches en couches lavables. D'autres crèches sont en cours de réflexion :

- Ouverture d'une micro-crèche à Besançon (prévu en mars 2021)
- La compagnie d'Arthur (Ecole-Valentin et Chatillon-le-Duc)
- Crèche du CHU de Besançon

Tout changement de pratiques demande du temps. L'expérience montre que la réussite d'un tel projet nécessite un accompagnement étroit des équipes de la crèche. C'est pourquoi, le SYBERT propose un accompagnement technique et humain en amont du projet et pendant environ un an. Toutes les questions sont abordées (choix du modèle de couches, aménagement des espaces de change, logistiques, lavage, prise en main) lors des temps d'échanges avec les professionnels.

Chaque crèche accompagnée fait l'objet d'une convention de partenariat.

Afin d'encourager le passage aux changes lavables, le Comité Syndical du SYBERT a validé en 2018, la mise à disposition, à titre gracieux, d'un stock de 5 couches par place en micro-crèche et 6 couches pour les crèches supérieures à 20 places.

Ce qui représente une dépense de 20 000 € HT d'achat de couches lavables pour 5 crèches accompagnées soit 160 places. Dans le cadre du dossier de subvention ADEME, 50% du coût d'achat des couches lavables est pris en charge, les 50% restant à la charge du SYBERT.

Une structure qui fait le choix d'arrêter un projet est tenue de restituer les changes.

#### d. Prestation de lavage en blanchisserie

Les prestations de lavage des changes utilisés en crèches peuvent être réalisées par des blanchisseries locales comme la Blanchisserie du Refuge à Besançon ou la Blanchisserie de Tri (entreprise d'insertion basée à Quingey).

La crèche de Quingey a fait le choix d'un lavage « en externe » tout comme les crèches municipales de Besançon. Les micro-crèches, elles, assurent le lavage en interne qui est nettement moins coûteux et permet donc de réaliser des économies (sur l'achat de jetables et sur le coût des déchets).

#### e. Formation des professionnels de la petite enfance

Nos objectifs sont de faire connaître les changes lavables, chasser les idées reçues et montrer les nombreux atouts de la couche lavable tant en terme économique, que sanitaire et environnemental.

Pour cela, nous formons chaque année depuis 2015 ans les futurs professionnels de l'école d'Auxiliaires de Puériculture.

f. Animations grand public

Le SYBERT est présent sur des manifestations grand public ou spécifiques à la petite enfance.

**3. DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION ADEME**

Un nouveau dossier de demande de subvention va être déposé auprès de l'ADEME pour la période 2021-2022. Ce dossier sera dans la continuité des actions engagées par le SYBERT depuis plusieurs années et comprendra :

- la poursuite des kits de prêts et de location ainsi que le renouvellement des modèles de couches
- l'accompagnement des structures d'accueil petite enfance (4 à 5 crèches par an)
- la formation des professionnels
- l'animation de stands grand public

L'ADEME ne souhaite plus financer de projets ponctuels, c'est-à-dire directement portés par une crèche. Pour que les crèches bénéficient d'un soutien de l'ADEME, il a donc été décidé de porter les projets au sein du SYBERT. Ce dernier dépose donc un projet global qui va concerner plusieurs crèches ainsi qu'un volet « familles ». Ce fonctionnement permet en outre au SYBERT de bénéficier d'un soutien pour les prestations d'accompagnement des crèches.

Le budget annuel global est estimé à 50 000 € et se décompose de la façon suivante :

Nature de l'activité	Dépenses annuelles	Montant attendu de la prise en charge ADEME
Achat de couches lavables	20 000 €	70%
Prestation pour l'accompagnement des familles et des professionnels	20 000 €	50%
Animation grand public	10 000 €	50%

**4. MODALITÉS DE FINANCEMENT DES PROJETS EN STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE**

L'accompagnement du SYBERT comprend la fourniture des changes et l'accompagnement technique. Pour une crèche, l'accompagnement technique est estimé à 10 heures (5 réunions) sur une année intégralement pris en charge par le SYBERT.

Le coût d'accompagnement d'une crèche de 10 places :

Nature	Coût HT
Accompagnement technique des équipes (10h)	1 200 €
Achat des couches	1 250 €
Total	2 450 €

Jusqu'à présent, le mode de financement était intégralement pris en charge par le SYBERT qui bénéficiait d'une subvention ADEME de 50% pour l'achat des couches lavables.

Pour 2021, il est proposé de demander une participation financière des établissements à hauteur de 30% (équivalent à 375 € pour une crèche de 10 places), le reste étant pris en charge par l'ADEME.

Ce nouveau mode de financement permettrait d'assurer l'engagement complet de la crèche. Le SYBERT organise l'achat des changes et facture 30% à la crèche et percevra les 70% restant à lors du dépôt du dossier de demande de versement de la subvention.

**À l'unanimité, le Comité Syndical :**

- **se prononce favorablement sur le projet global « couches lavables » et les modalités de financement des projets en structures d'accueil « petite enfance »,**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter des subventions auprès de l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté et signer tout document, notamment le dossier de demande de subvention, nécessaire à la perception, le cas échéant, de celles-ci.**

Pour extrait conforme,  
Le Président du SYBERT,  
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

